Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213503428-20251212-2025_028-DE

MAIRIE DE TRÉMEHEUC
Canton de Combourg
Département d'Ille et Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : **M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, Mme HERVÉ Martine, M. GAUTIER Daniel, M. GRIVEL Roland, Mme DENIS Joëlle, Mme LECAN Catherine, M. VEILLON Yannick, M. Denis HAMELIN, M. GANCHE Bruno**

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de conseillers : **En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 10**

Date de convocation : **04/12/2025**
Date d'affichage : **04/12/2025**

Secrétaire de séance : **Mme HERVÉ Martine**

2025-28 - Avis de la collectivité sur la demande d'augmentation de l'effectif de vaches laitières

Vu le Code de l'environnement, et notamment :

– les dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
– l'article R.512-46-11 relatif à la procédure d'enregistrement ;

Vu la demande présentée par **SCEA DU BAS CHÂTAIGNIER** dont le siège d'exploitation est situé à **Trémeheuc (Ille-et-Vilaine), Le Bas Châtaignier**, concernant une **augmentation de l'effectif de vaches laitières**.

Vu le dossier déposé auprès des services de l'État, comprenant :

– la description de l'installation et du projet d'augmentation d'effectif ;
– les mesures de prévention et de réduction des nuisances et dangers ;
– le plan d'épandage et la gestion des effluents
– l'étude d'incidences environnementales ;
– les engagements de l'exploitant ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal :**

- **Emet un avis favorable**
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération aux services préfectoraux compétents dans le cadre de l'instruction du dossier.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213503428-20251212-2025_028-DE

VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
à TRÉMEHEUC, le 12 décembre 2025

La Secrétaire de séance
Martine HERVE

Le Maire,
Pierre SORAIS